

# Bannissement de journal France Soir et recul des libertés fondamentales

Article rédigé par *Paris Vox*, le 10 décembre 2022

Source [Paris Vox] : Nous continuons, hélas, d'assister à bas bruit, au recul des libertés et droits fondamentaux dans notre pays. Le 30 novembre dernier, le quotidien numérique France Soir apprenait par voie de presse que la commission paritaire des publications et agences de Presse (CPPAP) venait de lui retirer son agrément.

Selon la commission, le journal présenterait un défaut « d'intérêt général » et ses contenus publiés à propos de la Covid 19 porteraient « atteinte à la protection de la santé publique ». Il est remarquable de constater que cette décision fut prise après la diffusion de l'enquête du journal sur le scandale « Fact & Furious ». Rappelons également que France Soir avait pris le parti d'éprouver le gouvernement sur la question de sa gestion de la santé publique.

En septembre 2021 déjà, Google avait coupé l'accès publicitaire du quotidien et avant cela, avait censuré sa chaîne You Tube. Cette décision de la CPPAP n'est pas sans conséquence puisqu'elle entraîne notamment la perte d'une exonération fiscale pour ceux qui effectuent des dons au journal.

Ainsi, nous pouvons l'affirmer, les droits fondamentaux dans notre pays, régressent de façon considérable et presque inéluctable. Des gilets jaunes à la crise énergétique actuelle en passant par la crise de la covid 19, les gouvernants, les puissants, les décideurs politiques, ne laissent plus de place à la contradiction et plus généralement, au débat.

Il faut par tous moyens, pour des raisons soi-disant d'intérêt général, empêcher que la pensée dissidente puisse avoir cours. On oublie alors que la pensée ou la création d'une idée, ne trouve sa force que dans la confrontation des divers points de vue.

Par le passé en occident, le puissant était contesté par les armes. La pensée a permis, à mesure du temps, de pacifier la révolte. Les mots devaient alors se substituer aux coups et aux violences physiques. Chacun, par sa plume, par des démonstrations, des colères écrites parfois, pouvait répondre, s'indigner s'il le fallait ou s'offusquer pleinement. La loi de 1881 avait alors consacré la puissance des mots en affirmant que le principe devenait le droit à l'expression tandis que la censure était abaissée au rang des exceptions.

Mais dans notre monde post-moderne, certains réussirent un tour de force exceptionnel consistant à faire croire que la censure pourrait redevenir un bienfait pour l'intérêt général, tout en rappelant que la liberté devait demeurer pour les seules pensées qu'ils approuveraient. On ferait ainsi croire que la liberté d'expression serait sauvegardée dans ce qu'elle aurait de plus pure, la seule vérité des décideurs.

Antonio Guterres, le Secrétaire Général de l'ONU disait encore récemment,

« Il ne saurait y avoir de pleine démocratie sans accès à une information transparente et fiable. La liberté de la presse est la pierre angulaire et l'édification d'institutions justes et impartiales ; elle permet aussi de mettre les dirigeants devant leurs responsabilités et d'exprimer la vérité face aux puissants ».

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

10/12/2022 01:00